



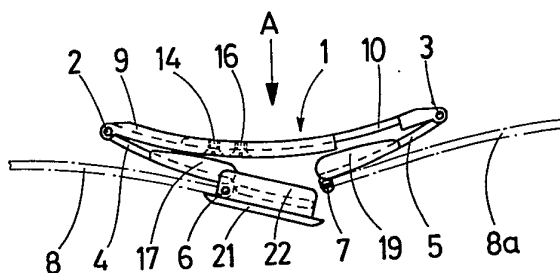
Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

<p>⑰ Numéro de la demande: 483/83</p> <p>⑳ Date de dépôt: 28.01.1983</p> <p>㉔ Brevet délivré le: 31.07.1985</p> <p>④⑤ Fascicule du brevet publié le: 31.07.1985</p>	<p>⑦③ Titulaire(s): Jean Lassale S.A., Carouge GE</p> <p>⑦② Inventeur(s): Hysek, Jörg-Manfred, Nyon</p> <p>⑦④ Mandataire: Bugnion S.A., Genève-Champel</p>
---	--

⑤④ **Fermeoir de bracelet à boucle déployante.**

⑤⑦ La partie centrale du fermeoir est constituée de deux pièces (9, 10) dont la position relative est réglable et peut être fixée par des vis (14, 16). Les bras (4, 5) articulés aux extrémités de la partie centrale sont munis de joues latérales (17, 19) par lesquelles ils viennent se fixer à cran sur la pièce la plus large (9) de la partie centrale du fermeoir. Les extrémités des deux bras (4, 5) auxquelles sont attachés les brins du bracelet (8, 8a), ainsi que l'espace existant, le cas échéant, entre ces extrémités, en position fermée du fermeoir, sont cachées par une plaque de couverture (21) pouvant recevoir un décor.



REVENDEICATIONS

1. Fermoir de bracelet à boucle déployante, comprenant une partie centrale aux extrémités de laquelle sont articulés deux bras aux autres extrémités desquels sont destinés à être attachés les brins du bracelet, ces bras venant se rabattre et se fixer sur la partie centrale en position fermée du fermoir, caractérisé par le fait que la partie centrale est constituée de deux pièces susceptibles d'être déplacées longitudinalement l'une dans l'autre, des moyens de fixation étant prévus pour fixer ensemble les deux pièces dans la position relative désirée, et que les bras articulés présentent des joues latérales par lesquelles ces bras viennent se fixer à cran sur les côtés de la pièce la plus large de la partie centrale en position fermée, une plaquette de couverture étant prévue à l'extrémité destinée à être attachée au bracelet de l'un des bras articulés pour couvrir les extrémités des bras destinées à être attachées au bracelet et, le cas échéant, l'espace séparant ces extrémités, en position fermée.

2. Fermoir selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la partie centrale est constituée d'une première pièce profilée en U formant glissière pour une seconde pièce en forme de languette, les moyens de réglage et de fixation étant constitués par au moins une rangée de trous taraudés prévus dans l'une des pièces et par au moins une vis portée et retenue par l'autre pièce.

3. Fermoir selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la plaquette de couverture présente deux joues latérales venant se fixer à cran sur les extrémités de l'articulation du bracelet à l'extrémité de l'autre bras.

La présente invention a pour objet un fermoir de bracelet à boucle déployante comprenant une partie centrale aux extrémités de laquelle sont articulés deux bras aux autres extrémités desquels sont destinés à être attachés les brins du bracelet, ces bras venant se rabattre et se fixer sur la partie centrale en position fermée du fermoir.

Un fermoir de ce type est décrit dans le brevet CH N° 596793. Dans ce fermoir, les deux bras articulés viennent se fixer à cran par leurs extrémités à une pièce prévue au centre de la partie centrale. Une autre exécution est décrite dans le brevet CH N° 471556. Les fermoirs de ce type ont pour avantage d'être bien centrés sur le bracelet, donnant au bracelet, notamment aux bracelets de montres, un aspect harmonieux et équilibré. Ces fermoirs ont toutefois pour inconvénient de ne pas être réglables, car les extrémités des deux bras articulés doivent se rejoindre au milieu de la partie centrale, d'une part pour leur fixation et d'autre part pour des raisons d'esthétique, notamment pour cacher la partie centrale du fermoir.

Le but de l'invention est précisément de réaliser un fermoir du type susmentionné présentant des possibilités de réglage de sa longueur pour son adaptation au poignet du porteur.

A cet effet, le fermoir de bracelet selon l'invention est caractérisé par le fait que la partie centrale est constituée de deux pièces susceptibles d'être déplacées longitudinalement l'une dans l'autre, des moyens de fixation étant prévus pour fixer ensemble les deux pièces dans la position relative désirée, et que les bras articulés présentent des joues latérales par lesquelles ces bras viennent se fixer à cran sur les côtés de la pièce la plus large de la partie centrale en position fermée, une plaquette de couverture étant prévue à l'extrémité destinée à être attachée au bracelet de l'un des bras articulés pour couvrir les extrémités des bras destinées à être attachées au bracelet et, le cas échéant, l'espace séparant ces extrémités, en position fermée.

La fixation latérale des bras articulés sur la partie centrale permet de les fixer en un point quelconque de la pièce la plus large

de la partie centrale. L'utilisation d'une plaquette de couverture résout le problème de l'espace se formant entre les extrémités des bras articulés. Cette plaquette de couverture peut en outre porter divers décors, par exemple celui d'une boucle, ce qui permet de donner les aspects les plus divers au fermoir.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution du fermoir selon l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan du fermoir en position fermée.

La fig. 2 est une vue de profil du fermoir en position à moitié ouverte.

La fig. 3 représente le fermoir en position ouverte, vu de dessous, selon la direction A, fig. 2.

Conformément aux fermoirs de ce type, le fermoir représenté comprend une partie centrale arquée 1 à chacune des extrémités 2 et 3 de laquelle sont articulés deux bras 4 et 5 qui viennent se rabattre sur la partie centrale 1. Aux extrémités 6 et 7 des bras 4 et 5 sont fixées respectivement les extrémités des brins 8 et 8a d'un bracelet, par exemple un bracelet en cuir.

La partie centrale 1 est constituée d'une plaquette 9, présentant un profil en U, entre les ailes 9a et 9b de laquelle est engagée une plaquette 10 présentant la même courbure que la plaquette 9 et munie de trois rangées 11, 12 et 13 de trous taraudés dans lesquels viennent se visser trois vis 14, 15 et 16 noyées dans la plaquette 9 et retenues par leur tête dans cette plaquette. Il est prévu trois vis pour assurer une bonne rigidité de la fixation, mais en principe une seule vis suffirait. Il est ainsi possible d'adapter la longueur du bracelet au poignet du porteur en vissant les vis 14, 15 et 16 dans les trous appropriés des rangées 11, 12 et 13, cela sans rompre la symétrie du bracelet, c'est-à-dire la position centrée du fermoir sur le bracelet.

La fixation des deux bras 4 et 5 sur la partie centrale 1 en position fermée est assurée par clipsage, par deux paires de joues 17 et 18, respectivement 19 et 20, qui viennent pincer élastiquement les ailes 9a et 9b de la pièce 9.

Contrairement aux fermoirs à boucle déployante connus, non réglables, dans lesquels les deux extrémités des bras articulés se rejoignent au centre du fermoir, dans la présente exécution les extrémités de ces bras sont à une distance variable en fonction de la position relative des pièces 9 et 10. Le problème posé par cette distance variable a été résolu au moyen d'une plaque de couverture 21 munie de deux joues 22 et 23 qui viennent se fixer à cran, par un léger crantage, sur les extrémités de l'axe 7 de la fixation du brin de bracelet 8 au fermoir, assurant ainsi une retenue supplémentaire et une bonne application de la plaque de couverture 21 sur le bracelet. La plaque 21 se prête particulièrement bien à recevoir une décoration, en particulier un élément présentant le même aspect que le bracelet et donnant à la plaque 21 l'aspect d'une boucle légère. Le bracelet peut être fixé au fermoir par tout moyen connu, tel qu'axe à vis, barrette à ressort, etc.

Les deux articulations du fermoir sont à gond.

Pour ouvrir le fermoir, il suffit de soulever la plaque de couverture 21 et de tirer ensuite sur le bras 5.

Selon une variante non représentée, le positionnement relatif des parties 9 et 10 du fermoir n'est pas réalisé au moyen de vis, mais au moyen de crans ménagés d'une part à l'intérieur des ailes 9a et 9b et d'autre part sur les côtés de la plaquette 10. Le déplacement d'un cran à l'autre se fait à force, une élasticité supplémentaire pouvant être donnée à la partie 10 par une fente longitudinale d'élasticité. Une autre solution consisterait à prévoir des crans uniquement dans les ailes 9a et 9b et à monter un petit excentrique rotatif dans la partie 10, cet excentrique étant muni de dents qui viennent s'engager dans les crans de la partie 9. Cette partie 9 pourrait être de forme tubulaire ou tubulaire fendue, les ailes 9a et 9b présentant un coude perpendiculaire dirigé vers l'intérieur du fermoir.

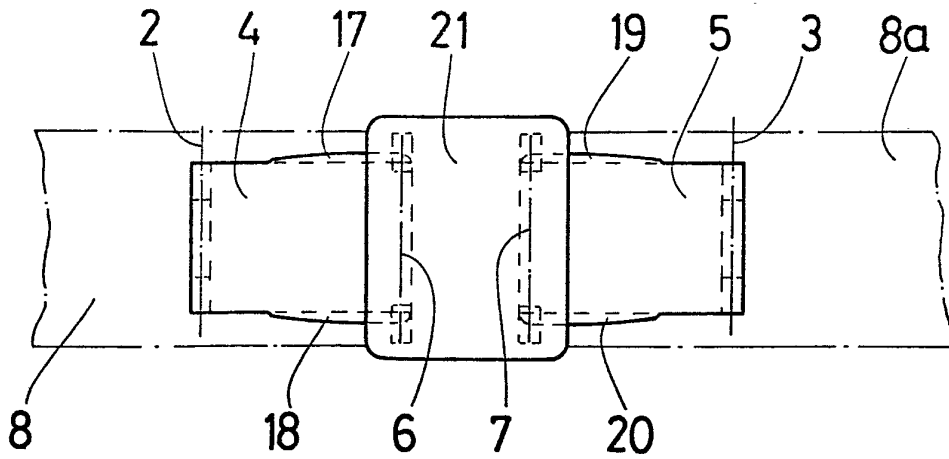


Fig. 1

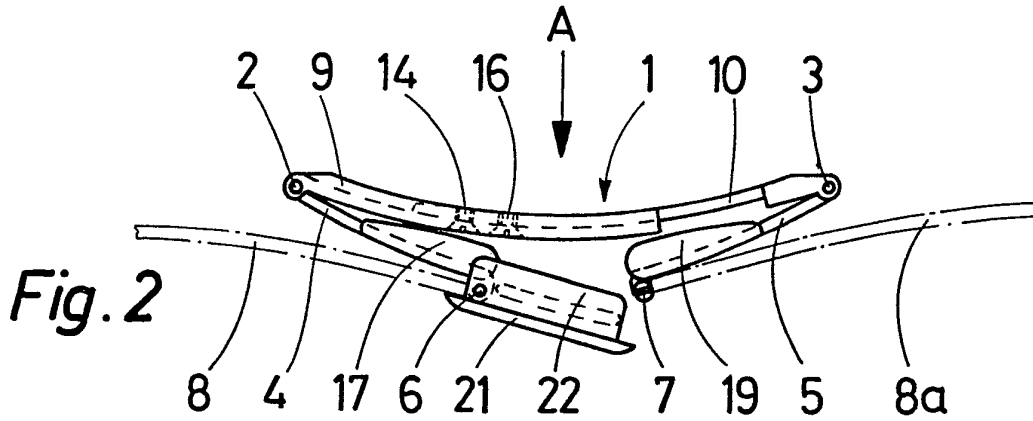


Fig. 2

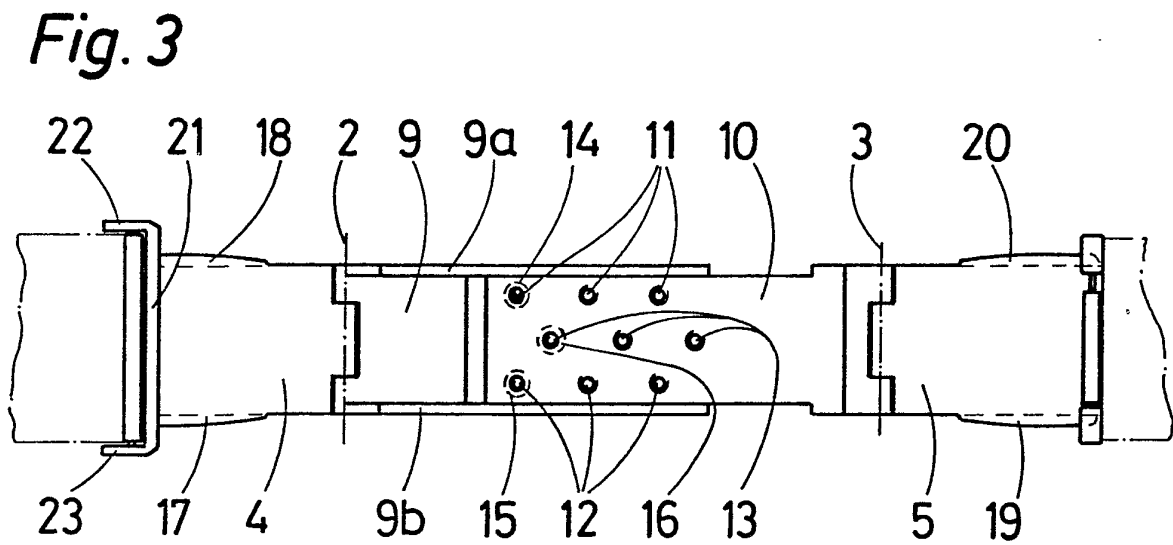


Fig. 3